L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, no 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI 11 JANVIER 1879.

Chambre Syndicale Consultative du Commerce Français à la Nouvelle-Orléans.

Séance générale annuelle du 9 janvier 1879.

Conformément à une convocation de M. le 1er Vice Président Antoine Carrière, les membres de la Chambre Syndicale se réunissent ce jour en Assemblée Générale pour prendre, suivant l'article 21 de la Constitution, à l'élection des membres du Bureau pour l'exercice de l'année 1879 et entendre le rapport du Bureau sur les travaux de l'année qui vient de s'écouler.

L'Assemblée se tient au local de l'Union Française, sous la présidence de M. Antoine Carrière, 1er Vice-Président.—L'indisposition du titulaire et celle de l'absence de l'un et l'autre.

A sept heures et demie, M. le Président ouvre la séance.

Sont présents :

Ant. Carrière,	Jos. David,
Félix Limet,	St-Cyr Fourcade
A. Coutin,	H. Labarre,
L. Grand,	B. Laplace,
F. Tujague,	L. Médal,
A. Guillemet,	C. Reyner,
J. Schweitzer,	J. Rabouteau,
M. Bouvier,	M. Vergnole,
T. Chauvière,	E. Sargi,
A. Degorce,	Alp. Waltz.

Le secrétaire donne lecture de l'article VI de la constitution en vertu duquel MM. les membres de la chambre syndicale sont convoqués en assemblée générale.

M. Alph Coutin rapporteur du bureau donne lecture du rapport par lui préparé sur les travaux de l'année 1878. Sur motion de M. E. Sargi dûment secondée le rapport est accepté par l'assemblée avec des remerciements unanimes.

Il est ensuite procédé par vote d'élection au renouvellement des 15 membres du bureau pour l'année 1879. M. le président nomme MM. E. Sargi et J. Schwitzer, scrutateurs.

Vingt membres présents participent à l'élection dont le résultat est l'élection à l'unanimité des votes donnés, de MM.

Ant. Carrière,	P. E. Brulatour,
C. T. Dugason,	A. Coutin,
Félix Limet,	L. Grand,
Pierre Ponts,	F. Tujague,
F. Laborde,	L. Vallon,
E. Allgeyer,	A. Guillemet,
Jos. Bayle,	J. B. Camors,
	E. Forrestier,

M. Félix Limet donne à l'assemblée de précieux renseignements sur la situation actuelle du commerce entre les Etats-Unis et la France relativement au tarif douanier de ces deux nations, et s'impressionne raisons sur l'utilité d'un traité de commerce avec la France, question à laquelle il s'est dévoué durant son dernier séjour dans la capitale.

Sur motion l'assemblée s'ajourne.

A. GUILLEMET, sec-secrétaire.

Rapport du Bureau de la Chambre Syndicale, Consultative du Commerce Français à la Nile-Orléans.

Messieurs les membres de la Chambre,

Le bureau de la Chambre Syndicale, Consultative du Commerce Français a l'honneur de vous présenter son rapport résumant succinctement les travaux de la Chambre pendant l'année qui vient de s'écouler.

Dès la reprise de ses séances au commencement de l'année dernière, la Chambre s'est occupée, avec une vive sollicitude, de la question de l'établissement d'une ligne régulière de steamers entre les principaux ports de France et notre ville.

Dans sa séance du 11 janvier 1878, cette question d'une importance capitale a été l'objet de sérieuses délibérations, et elle a motivé l'élection d'un comité de trois membres choisis parmi les plus compétents en cette matière, chargés de rédiger un rapport.

Ce comité se composait de Messieurs : Léon Grand, Pierre Ponts et F. Laborde.

Le rapport présenté par ces Messieurs a été adopté à l'unanimité par le bureau qui en a voté l'impression à un certain nombre d'exemplaires pour être adressés par l'intermédiaire de votre Président, le général Victor Maignan, à Monsieur le Ministre de l'agriculture et du commerce en France, aux présidents des diverses Chambres de Commerce, à la Compagnie Générale Transatlantique, et aux négociants les plus marquants.

Ce travail, élaboré avec soin, fait ressortir, appuyé de chiffres éloquents, les grands avantages qui résulteraient pour les ports de France d'un auxiliaire aussi puissant dans l'échange des produits des deux contrées.

Il a été publié, in extenso, dans les colonnes de l'*Abeille*, à la date du 13 janvier 1878.

En Europe et surtout en France on ne procède qu'avec lenteur ; un projet reste quelquefois longtemps à l'étude, il est lu, relu, longuement d'attendre de notre initiative un résultat immédiat.

Cependant, l'idée a attiré l'attention en haut lieu, puisque nous avons aujourd'hui la satisfaction de constater que la compagnie générale transatlantique dirige, en ce moment, sur notre port, un de ses steamers.

Nous lisons, en effet, dans l'*Abeille* à la date du 5 janvier 1879 : " Une dépêche " reçue par Monsieur Léon Grand, agent " de la compagnie, lui annonce que le " steamer "Martinique" est lancé de re- " tour de la Havane vriendra jusqu'à la " Nile-Orléans d'où il repartira pour " Marseille. Ce steamer est attendu ici " le 15 janvier, il repartira le 20 pour " Marseille avec escales à la Havana, Ca- " dix et Barcelonne.

" Nous souhaitons que cet essai réus- " sisse, et qu'il soit le préludo de l'éta- " blissement d'une ligne régulière et di- " recte entre la Nile-Orléans et la Fran- " ce. "

C'est là, Messieurs, un fait important que la Chambre peut enregistrer comme un des premiers succès de ses travaux.

Vous vous rappelez tous la visite dans notre ville, à la fin du mois d'avril, de Monsieur Léon Chotteau agroyé aux Etats Unis par un comité important de négociants, de députés, de publicistes, et de négociants Français, dans le but d'appuyer par une propagande active l'invitation adressée aux principales villes commerciales de l'Union, d'envoyer des délégués à une conférence Franco-américaine convoquée à Paris, pour le 7 août 1878, afin de préparer les bases d'un traité de commerce Franco-américain.

Monsieur Léon Chotteau, si bien doué pour la mission qui lui était confiée, a obtenu un véritable succès auprès des chambres de commerce des principales villes commerçantes de ce côté de l'Océan.

Vous avez assisté à la grande assemblée tenue à la Bourse au Coton de notre ville le 29 avril 1878, dans le but d'établir une réciprocité commerciale entre les Etats Unis et la France.

L'affluence était considérable, et reportait tout le haut commerce et la finance de notre ville.

Dans cette assemblée, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

" Résolu que le président de la " Bourse au Coton"de la Nile-Orléans, de " la " Chambre de Commerce" et de la " Chambre syndicale consultative du " Commerce Français à la Nouvelle-Or- " léans soient requis de nommer dix " membres chacun pour former un comi- " té permanent."

En vertu de cette résolution la Chambre du Commerce Française a nommé :

MM. VICTOR MAIGNAN,
ANTOINE CARRIÈRE,
FÉLIX LIMET,
PIERRE FOUTS,
EMILE ALLGEYER,
AUGUSTE BORN,
JOSEPH NAUDIN,
ALPHONSE COUTIN,
LÉON GRAND,
F. TUJAGUE.

Vous avez en connaissance du travail de ce comité des "propos" sous la présidence de l'honorable [illegible] L. Lafitte, conservant avec le [illegible] général à Washington.

En raison de l'abstention de ce comité [illegible] du dit *Abeille* au traité de Commerce Franco-[illegible] devenant obliger à Paris, trois de ses membres ont été [illegible] délégués de la Chambre syndicale consultative du commerce français, [illegible] Félix Limet, Antoine Carrière, Victor Maignan.

Monsieur Félix Limet a été élu vice-président de la délégation.

Les journaux, et notamment l'*Abeille*, vous ont tenu au courant de la part importante prise par vos mandataires dans les délibérations aux grandes assemblées tenues en France et principalement à Paris.

Sur vos propres principal, monsieur Félix Limet, vice-président de la délégation des Etats-Unis, les plus actifs renseignements ont été fournis aux divers comités, bien des erreurs ont été rectifiées et notre chambre a conquis une véritable importance auprès des grands industriels et des négociants étrangers.

A son retour parmi nous, monsieur Félix Limet, offrit son et au nom de ses collègues de la délégation de la Nouvelle-Orléans au Congrès de Paris, pour le traité de Commerce Franco-Américain, a présenté un rapport au comité des "grands".

Ce rapport a été adopté à l'unanimité avec un vote élogieux.

La Chambre syndicale ratifiera cette décision en votant, elle-même, des remerciements aux délégués en France et spécialement à Paris, dans le but d'appuyer par une propagande active l'invitation adressée aux principales villes commerciales de l'Union, d'envoyer des délégués à une conférence Franco-américaine convoquée à Paris, pour le 7 août 1878, afin de préparer les bases d'un traité de commerce Franco-américain.

Monsieur Léon Chotteau, si bien doué pour la mission qui lui était confiée, a obtenu un véritable succès auprès des chambres de commerce des principales villes commerçantes de ce côté de l'Océan.

Vous avez assisté à la grande assemblée tenue à la Bourse au Coton de notre ville le 29 avril 1878, dans le but d'établir une réciprocité commerciale entre les Etats Unis et la France.

L'affluence était considérable, et reportait tout le haut commerce et la finance de notre ville.

Dans cette assemblée, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

" Résolu que les présidents de la " Bourse au Coton"de la Nile-Orléans, de " la " Chambre de Commerce" et de la " Chambre syndicale consultative du " Commerce Français à la Nouvelle-Or- " léans soient requis de nommer dix " membres chacun pour former un comi- " té permanent."

En vertu de cette résolution la Chambre du Commerce Française a nommé :

MM. VICTOR MAIGNAN,
ANTOINE CARRIÈRE,
FÉLIX LIMET,
PIERRE FOUTS,
EMILE ALLGEYER,
AUGUSTE BORN,
JOSEPH NAUDIN,
ALPHONSE COUTIN,
LÉON GRAND,
F. TUJAGUE.

Vous avez en connaissance du travail de ce comité des "propos" sous la présidence de l'honorable [illegible] L. Lafitte, conservant avec le [illegible] général à Washington.

En raison de l'abstention de ce comité [illegible] du dit *Abeille* au traité de Commerce Franco-[illegible] devenant obliger à Paris, trois de ses membres ont été [illegible] délégués de la Chambre syndicale consultative du commerce français, [illegible] Félix Limet, Antoine Carrière, Victor Maignan.

Monsieur Félix Limet a été élu vice-président de la délégation.

Les journaux, et notamment l'*Abeille*, vous ont tenu au courant de la part importante prise par vos mandataires dans les délibérations aux grandes assemblées tenues en France et principalement à Paris.

Sur vos propres principal, monsieur Félix Limet, vice-président de la délégation des Etats-Unis, les plus actifs renseignements ont été fournis aux divers comités, bien des erreurs ont été rectifiées et notre chambre a conquis une véritable importance auprès des grands industriels et des négociants étrangers.

A son retour parmi nous, monsieur Félix Limet, offrit son et au nom de ses collègues de la délégation de la Nouvelle-Orléans au Congrès de Paris, pour

Accidents.—Une lampe remplie d'huile de charbon a fait explosion à la résidence de Mme Lewis, rue Tchoupitoulas, entre les rues Philippe et Bourgogne. Une fille de cette dame a eu les mollets légèrement brûlés.

—Jeremiah McCarthy est tombé dans la cale [illegible] Guy Mannering et s'est grièvement blessé. Une main l'un transporté chez lui.

—Trois personnes ont été blessées hier soir dans une [illegible] Mme Marie Martin, W. F. Manning, P. A. Landry, A. Martin, B. L. Bovers, Fred. Mohr, Landry, C. Pierce, Mme R. Cresson, Jos. Mc-Cann, Charles H. Brown, Ulysse Pouchon, Oscar Lemann, Mme C. M. Kirby, J. H. Rarsdale, J. Bourgeois, T. A. Orr.

—Le bureau des ingénieurs de l'Etat a rejeté une nouvelle propre titre relativement à la [illegible] entre le bureau de Bonpot Carré, pendant [illegible] Pontchartrain.

—Les [illegible] s'occupent d'un nouveau [illegible] [illegible] qui, en vue d'une convention [illegible] [illegible] constitution, changeant un peu [illegible] [illegible] [illegible]